

Orientation 2

Coordonner et adapter les accompagnements autour de la personne

Cette orientation concerne principalement l'offre d'accompagnement en faveur des ménages.

Les principaux éléments chiffrés relatifs à cette orientation sont issus du diagnostic territorial partagé à 360° du sans-abrisme au mal-logement, annexé au présent plan.

1/ Accompagnement social renforcé

Le ménage est au coeur du PDALHPD et se doit d'être acteur dans la résolution de ses problématiques. Ces dernières pouvant être diverses et multiples au cours de son parcours de vie, il ne pourra recouvrer son autonomie qu'au travers d'un partenariat pluridisciplinaire et renforcé.

2/ Dispositifs d'accompagnement

Certains ménages ont besoin d'être accompagnés pour accéder ou se maintenir dans un logement adapté. Cela nécessite une poursuite de l'accompagnement social après l'entrée dans un logement ordinaire ou accompagné.

Une offre multiple d'accompagnement

- Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) assuré par les travailleurs sociaux logement du Département ;
- Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) confié actuellement à la Fondation de l'Armée du Salut ;
- accompagnement au titre de l'Intermédiation Locative (IML), confié à la Fondation de l'Armée du Salut depuis 2016 ;
- accompagnement des ménages avec enfants en impayé de loyer par les travailleurs sociaux de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les difficultés constatées par les partenaires

- un manque de visibilité quant à la diversité de l'offre d'accompagnement existante ;
- un manque de coordination inter-institutionnelle par rapport aux réponses à apporter dans le cas de situations complexes, y compris sur des problématiques sanitaires ;
- un passage de relais entre institutions pas toujours anticipé ;
- des difficultés à mobiliser certains ménages pour permettre un accompagnement ;
- des difficultés dans l'accompagnement des ménages présentant une situation médico-psycho-sociale complexe ;
- un accompagnement complexe des demandeurs d'asile statutaires par les structures de droit commun, en raison de leur nombre, de la barrière de la langue et de la nécessité d'un accès urgent à un logement ou à un hébergement.

ENJEUX

- ▶ Repérer les difficultés de coordination entre services pouvant entraîner des ruptures dans l'accompagnement des personnes
- ▶ Améliorer l'interconnaissance des acteurs susceptibles d'intervenir dans un parcours résidentiel, de l'hébergement à l'accès ou au maintien dans un logement
- ▶ Répondre aux besoins d'accompagnement des publics spécifiques (ménages souffrant de troubles psychiques, personnes victimes de violences intrafamiliales, sortants de prison....)
- ▶ Prendre en compte les besoins d'un nouveau public : les demandeurs d'asile régularisés

ACTIONS

- 2-1 Etablir un état des lieux des missions et des périmètres d'intervention de chaque partenaire de l'accompagnement dans les parcours résidentiels
- 2-2 Mettre en place un référent unique au sein du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)